

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHEFORT-EN-TERRE

Le Conseil Municipal de ROCHEFORT-EN-TERRE, dûment convoqué le 03/09/2026, s'est réuni en session ordinaire en mairie le **mercredi 16 septembre 2026**, à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Stéphane COMBEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

Présents : Stéphane COMBEAU – Guy CADORET – Pascale AGUESSE – Vincent AUDUREAU – Frédéric AGUESSE – Geneviève LE VISAGE - Olivia HAMEL – Yannick JOLIVET – Laëtitia DRUGEON – Solenne TRELOHAN – Thierry LIMON DUPARCMEUR – Catherine SOULA – Mathilde SZALECKI

Absent.e.s et pouvoirs :

Bénédicte DOUAUD, absente excusée, qui a donné pouvoir à Stéphane COMBEAU

Marc André FONTAINE, absent excusé, qui a donné pouvoir à Vincent AUDUREAU

Secrétaire : Frédéric AGUESSE a été désigné secrétaire de séance.

N°2026-09-05 – QUESTEMBERT COMMUNAUTE

A)Avenant n°1 à la convention financière concernant la participation des communes au financement du poste chargé de projet mutualisé dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur des voies cyclables sur le territoire communautaire 2026-2029

En 2024, la Commune a signé une convention avec Questembert Communauté fixant la participation des communes au financement du poste de chargé de projet mutualisé dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur des voies cyclables sur le territoire communautaire, convention triennale 2023-2025.

Questembert Communauté a proposé un avenant à cette convention pour reconduire cette participation pour 3 ans (2026-2029). Le mode de financement de ce poste demeure :

- 50% du coût réel de l'agent pris en charge par Questembert Communauté
- 50% du coût réel de l'agent remboursé par les Communes au prorata de leur nombre d'habitants (données DGF n-1)

Pour 2026, le montant de la participation de Rochefort-en-Terre sera de 582,03 €

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention financière relative à la participation des communes au financement du poste de chargé de projet mutualisé dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur des voies cyclables sur le territoire communautaire 2026-2029.**

Précision : l'axe de voies cyclables concerné va de Muzillac à Questembert

Yannick Jolivet demande si le projet arrivera à son terme d'ici la fin de la mandature. Réponse de M. le Maire : très probablement pas car le projet dépend aussi de la participation financière du Département.

Pour extrait conforme certifié à l'original

Au registre sont les signatures

Rochefort-en-Terre, le 23/09/2026

Le Maire,

Stéphane COMBEAU



Le Secrétaire de séance,
Frédéric AGUESSE